

**Groupe de Travail n°7
Environnement**

GT7b – Mont-de-Marsan, 17 novembre 2010

1- Ordre du jour

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 2 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées avait été distribué aux participants.

L'ordre du jour de la réunion est de recueillir les avis et les contributions des participants sur les zones sensibles et sur les hypothèses de tracés.

2- Déroulement de la réunion

Après un tour de table de présentation des participants, RFF rappelle la démarche employée pour la définition des hypothèses de tracé et l'objectif de la réunion. Plusieurs hypothèses de tracés sont définies à l'intérieur du fuseau de 1000 m. Elles cherchent à éviter en priorité les zones sensibles. La première stratégie de prise en compte des enjeux du territoire est l'évitement. A défaut d'éviter, la limitation de l'impact sur le milieu à enjeux est recherchée par une solution technique. A défaut de limiter, des mesures compensatoires seront prises.

La concertation a pour objectif de réunir les différents acteurs du territoire autour de ces hypothèses afin de recueillir leurs remarques, et éventuellement de nouvelles propositions de tracé.

Le maître d'œuvre ISA fait ensuite un point sur l'avancement des études spécifiques écologiques. Les investigations de 2010 sont achevées. Les rapports sont en cours de finalisation et seront bientôt communiqués à RFF. Un deuxième cycle aura lieu en 2011 à une échelle de restitution plus fine.

3- Synthèse des échanges

Un temps d'échange d'environ une heure a ensuite été réservé autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les zones sensibles et les hypothèses de tracé sur orthophotos (campagnes réalisées en février 2010). Au cours de ce temps d'échange, les participants ont pu interroger RFF et les maîtres d'œuvre sur des points spécifiques.

Afin de recueillir formellement les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail, un tour de table a été effectué.

Les avis et remarques formulés lors de ces échanges sont présentés dans les tableaux ci-joints.

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
ONEMA	L'ONEMA souhaite attirer l'attention de RFF sur le fait qu'un viaduc n'est pas une solution d'évitement mais seulement une mesure d'insertion. Un viaduc ne permet pas d'éliminer totalement les impacts sur le milieu. Les mairies sont-elles censées informer les populations du déroulement des études ?	O	Effectivement un viaduc ne constitue pas un évitement ; une attention particulière sera apportée à la précision du vocabulaire.	PC
ACCRIL SEPANSO		Q	Ce n'est pas une obligation. RFF a mis à disposition des Mairies des totems d'informations avec cartes et fiches techniques thématiques, pour assurer l'information du public. La lettre des GPSO envoyée dans les foyers et le site internet du GPSO complètent le dispositif d'information du public.	RS
ONEMA	Le vallon du Cros constitue une zone particulièrement sensible en raison de la colonie de chiroptères protégée par un APPB. Comment les mesures d'insertion vont-elles être mises en place dans ce secteur ?	R	RFF a tout fait conscience de l'enjeu que représente l'APPB du Vallon du Cros. Celui-ci sera bien évidemment évité. Des études pointues sont menées avec des experts « chiroptères » pour parfaire la connaissance sur la fréquentation du site (espèces concernées, fréquentation, axes de déplacements...). Les études d'insertion se poursuivent par ailleurs.	PC
	Suite aux problèmes de pollution de cours d'eau ayant eu lieu sur le chantier de l'A65, une attention particulière de la Police de l'eau sera apportée aux impacts lors de la phase chantier. L'ONEMA suggère d'améliorer les emprises foncières au niveau des cours d'eau afin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour les engins et les emprises foncières pour les bassins d'assainissement.	S	L'impact travaux est un sujet important que RFF souhaite traiter en prenant en compte les différents retours d'expérience. Nous aurons l'occasion de travailler ensemble, avec l'ONEMA sur ce sujet, comme sur les différents sujets de votre domaine d'intervention. Les emprises seront étudiées sur l'hypothèse de tracé pressenti. Celles-ci devront en effet prendre en compte les besoins de la phase travaux (notamment l'emprise foncière liée à l'assainissement de chantier).	PC

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
CREN Aquitaine	Pas de remarques particulières concernant les sites du CREN dans les Landes. Il souhaite connaître les nombres de jours terrain alloués aux investigations. L'échelle de prospections des investigations écologiques doit être affinée car des milieux très localisés peuvent être mis en évidence et présenter un intérêt important.	S	Pour permettre de cartographier finement la mosaïque d'habitats, le report cartographique des investigations écologiques de 2011 sera réalisé à une échelle 1/5 000 voire 1/1 000 dans certains secteurs.	RS
CG 40	Le CG a trouvé que les cartes étaient très difficiles à lire en raison de l'orientation. Les fiches des zones sensibles ne sont pas suffisamment harmonisées entre les deux maîtres d'œuvre. Il semble que certains éléments transmis par le CG n'ont pas été pris en compte (lagunes, espèces faune/flore).	R	Les maîtres d'œuvre vont vérifier si les données signalées sont bien manquantes. Les compléments éventuels seront apportés le cas échéant. L'harmonisation des fiches zones sensibles entre les deux MOE sera poursuivie lors de la réception des prochains rapports écologiques.	PE
	Le CG attire l'attention des maîtres d'œuvre sur l'harmonisation du vocabulaire concernant les zones vertes et bleues du SDAGE. Il n'est pas exact de les désigner par « trames vertes et bleues », le diagnostic n'étant pas encore paru officiellement.	R	Les maîtres d'œuvre prennent note de cette remarque et modifieront les termes dans les prochains sortants.	PC
	Le CG s'interroge sur la méthodologie et le fait que les cours d'eau disposant d'une protection réglementaire apparaissent comme plus sensibles sur les cartes d'enjeux hiérarchisés que les cours d'eau tout aussi riches écologiquement mais ne bénéficiant pas de zonages réglementaires.	R	La méthodologie validée prend en effet en compte les protections réglementaires, avec une hiérarchisation selon les enjeux associés (cf grille multi critères). Les études écologiques menées dans le cadre des inventaires complémentaires permettent par ailleurs d'aller plus loin dans la définition des enjeux et de prendre en compte la richesse écologique que vous évoquez, notamment concernant les sites qui ne bénéficient pas d'une protection réglementaire. L'enjeu et la sensibilité de ces cours d'eau est donc bien prise en compte.	RS

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
Conseil Régional	Depuis la tempête, la forêt landaise a subi de nombreux impacts. Ils ne sont pas tous représentés sur les cartes.	R	Les inventaires sont réalisés à un instant t, les maîtres d'œuvre ont conscience de l'évolution constante des forêts mais il est impossible de tout identifier en temps réel.	RS
Conservatoire du littoral	L'hypothèse concernant le site du conservatoire respecte les remarques émises en amont. Aucune remarque particulière sur l'hypothèse de tracé. Le conservatoire du littoral transmettra quelques remarques sur la fiche zone sensible.	O	RFF propose au Conservatoire une rencontre dans les prochaines semaines afin de poursuivre la réflexion sur les sites concernés, prendre en compte les dernières remarques sur les fiches zones sensibles et affiner les hypothèses de tracés.	
DDTM 40	Remarques déjà transmises à RFF par courrier. Pas de nouvelles remarques sur les hypothèses.	O		
	Quand seront recherchés les territoires pour les mesures compensatoires ? Où seront-ils recherchés en priorité ?	Q	Cette étape ne commencera pas avant d'avoir un tracé retenu. Les mesures compensatoires seront définies à partir d'un tracé retenu.	PE
SPPEF	Peu de monuments historiques sont concernés par le fuseau. Pas de remarques particulières.	O	RFF sera très attentif sur ce sujet, un retour d'expérience sera fait par rapport à d'autres projets.	
DDTM 40	La contribution du service Police de l'eau a été envoyée à RFF, pas de nouvelles remarques.	O		
ACCRIL SEPANSO	Attire l'attention de RFF sur le fait que les populations devraient être sollicitées pour faire des remarques sur les hypothèses de tracés.	S	Une consultation du public est en effet prévue en décembre 2010 pour émettre leurs avis sur les hypothèses de tracés.	PC

Organisme	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
	Comment se déroule la concertation avec les élus locaux ? Sont-ils bien informés et leurs remarques sont-elles prises en compte ?	Q	Des commissions consultatives spécifiques sont organisées ainsi que des réunions de proximité avec les élus tout comme avec les autres organismes. Les élus locaux sont très attentifs, notamment sur la problématique des cours d'eau. Ils se montrent sensibles aux préoccupations sur l'environnement.	RS
Le Marsan Agglomération	Il faudra être vigilant sur le respect de la capacité d'exploitation des forêts. La préservation des conditions hydrauliques et des réseaux sont des conditions essentielles.	S	Les rétablissements des réseaux sont étudiés dans le cadre du groupe de travail n° 9 (infrastructures et réseaux). C'est un point d'attention particulier.	PC

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure / RS = Réponse Spontanée

RFF présente les différentes étapes de la concertation jusqu'au tracé retenu par le COPIL :

Février 2011 : Présentation des hypothèses de tracé retenues, qui seront alors comparées.

Mai 2011 : Comparaison achevée, présentation du tracé à approfondir.

Octobre 2011 : Présentation de l'hypothèse de tracé proposée aux instances de décision.

Pour conclure la réunion, RFF fait une synthèse des échanges en précisant que l'ensemble des remarques émises par les participants seront prises en compte et souligne les points suivants.

- Les franchissements des cours d'eau et les impacts lors de la phase chantier feront l'objet d'un groupe de travail spécifique avec les organismes spécialisés. La réflexion est déjà engagée avec les services concernés et notamment l'ONEMA (principe de dimensionnement....).
- Le vallon du Cros, les sites du conservatoire du littoral feront prochainement l'objet de réunions spécifiques avec les organismes concernés dans le but de rechercher une solution adaptée et respectueuse de ces milieux sensibles.
- L'intégration paysagère du tracé sera bien prise en compte : des études paysagères et architecturales sont en cours.
- Les rétablissements des réseaux sont étudiés dans le cadre du groupe de travail GT9 infrastructures et réseaux.

RFF demande aux membres du groupe de travail de transmettre leurs éventuelles remarques ou observations complémentaires concernant les zones sensibles et les hypothèses de tracés proposées, de manière préférentielle, avant le 6 décembre prochain afin de permettre à RFF de respecter le calendrier de la concertation.

Le prochain groupe de travail aura lieu en février 2011 et présentera les hypothèses de tracés retenues pour être comparées.